

de l'homme. Nous espérons qu'une déclaration à cet égard saura tenir les États qui voudraient punir leurs citoyens coupables du seul crime de revendiquer des droits inscrits dans des instruments que toute la communauté internationale accepte. Nous espérons également que la déclaration facilitera le mandat d'organismes tels que la Commission internationale de juristes.

Les disparitions

Je tiens également à mentionner l'importante activité du groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires, expression terrifiante qui s'est imposée à notre vocabulaire contemporain. Ce groupe de travail concrétise nombre des objectifs de la politique étrangère du Canada dans le domaine des droits de la personne. Il vise le problème des disparitions de façon globale, en s'attaquant à toutes ses manifestations et en traitant tous les pays sur le même pied. Ce groupe s'est d'ailleurs si bien acquitté de son mandat qu'il s'est même mérité l'admiration de certains des pays qui faisaient l'objet d'enquêtes de sa part. Mais avant tout, il s'est révélé un instrument efficace et a fait rapport sur plus de 2 100 personnes portées disparues dans 22 pays. Le groupe a également établi une procédure d'urgence - la suite, par des contacts immédiats et directs auprès du gouvernement concerné, au rapport de disparitions qui lui sont signalées dans des conditions d'urgence. Cette procédure a permis de sauver de nombreuses vies et a eu un puissant effet dissuasif face à l'arbitraire du pouvoir.

Enfin, dans ses efforts pour prévenir de nouveaux abus des droits de la personne, le Canada a récemment contribué à l'élaboration d'un rapport qui étudie les causes premières des exodes massifs de populations. Le rapport explore diverses façons de prévenir ce phénomène malheureux ainsi que les violations des droits de la personne qui en forment le cortège inévitable. L'hiver dernier, la Commission des droits de la personne a étudié ce rapport qui fera également l'objet des discussions de l'Assemblée générale à sa session d'automne.

Suite à la C.S.C.E.

Au delà de l'ONU, le Canada a cherché à utiliser au maximum les possibilités offertes par l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), tenue à Helsinki. Ce fut à Helsinki que les pays du bloc de l'Est reconnurent officiellement que les